EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201009-DEL362020-DE

Séance du 9 octobre 2020

N° 36/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/10/2020

Date d'affichage
05/10/2020

L'an deux mil vingt, le 9 octobre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ;Mme SOLINAS Brigitte ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. RIGOLET Michel donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme GAMEIRO Lucie

OBJET

INDEMNITE REPRESENTATIVE DES INSTITUTEURS 2020

Chaque année, le conseil municipal est sollicité à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2020, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le taux d'évolution de l'indice des prix « tabac » observé entre le mois de mai 2019 et 2020 est de 0.90 %. Aucun enseignant n'est concerné par cette mesure à la commune de Morienval.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable sur le taux de progression retenu pour 2020

Ainsi fait et délibéré le 09/10/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)